



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-dix-septième session
Rome, 10-11 décembre 2002

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE DU KENYA

POUR LE

**PROJET PILOTE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS
LE SECTEUR EST DU MONT KENYA**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES ACTIVITÉS DU FIDA	1
A. L'économie	1
B. La pauvreté et la stratégie employée pour la combattre	2
C. Le secteur agricole et les problèmes de politique générale	2
D. Enseignements tirés des projets antérieurs du FIDA	4
E. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Kenya	4
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	5
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Objectifs et portée du projet	6
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	11
H. Risques	11
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	12
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	13
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. COUNTRY PORTFOLIO OF IFAD LOANS AND BSF GRANTS (PORTEFEUILLE DES PRÊTS DU FIDA ET DES DONNS DU FBS)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. FLOW OF FUNDS (FLUX DE FONDS)	6
V. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)	7



TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Shilling kényen (KES)
1,00 USD	=	78 KES
100 KES	=	1,28 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

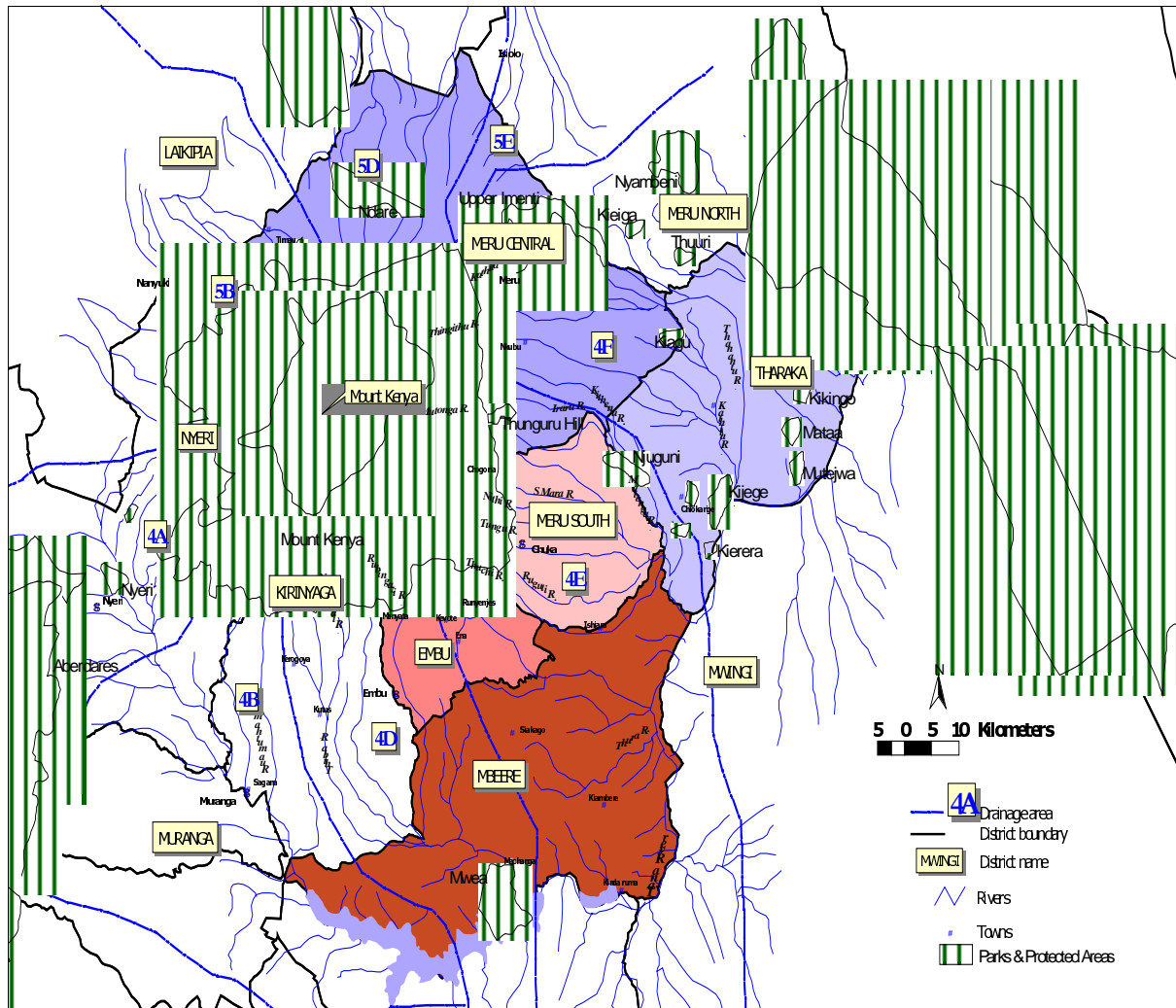
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GRN	Gestion des ressources naturelles
MERN	Ministère de l'environnement et des ressources naturelles
NEMA	Office national de gestion environnementale
PIB	Produit intérieur brut
UGP	Unité de gestion du projet
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
WRMA	Autorité de gestion des ressources en eau

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU KENYA

Année budgétaire

1^{er} juillet - 30 juin

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU KENYA

PROJET PILOTE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE SECTEUR EST DU MONT KENYA

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République du Kenya
ORGANISME D'EXÉCUTION:	FIDA
COÛT TOTAL DU PROJET:	25,7 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	12,7 millions de DTS (équivalent approximativement à 16,7 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	4,9 millions de USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	Don
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	1,8 million de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	2,3 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

NOTE DE PRÉSENTATION

Quels sont les bénéficiaires? Environ 750 000 personnes vivent dans la zone géographique couverte par le projet: 350 000 dans les zones de sous-bassin fluvial et 400 000 dans les zones agricoles. Sur ce chiffre, environ 580 000 personnes sont considérées comme pauvres ou risquant de le devenir. On estime que le projet touchera effectivement quelque 60 000 ménages ou 360 000 personnes vivant dans cinq districts situés sur les pentes orientales du Mont Kenya.

Pourquoi sont-ils pauvres? Dans la zone du projet, pauvreté et dégradation de l'environnement sont unies dans un cycle infernal. L'érosion du sol provoquée par le déboisement et par des pratiques agricoles inadaptées sur des sols fragiles et des terres en pente entraîne une baisse de la productivité agricole de 2% par an. Inversement, les techniques culturales actuelles accentuent l'érosion de la couche arable et la chute de la fertilité du sol. La pauvreté a subi une aggravation spectaculaire au cours des 5-7 dernières années parallèlement à la chute des cours du café sur le marché mondial. Le mauvais entretien des cultures de café contribue à la dégradation de l'environnement. La succession des sécheresses et des inondations ainsi que la ponction anarchique et excessive de l'eau fluviale sont les causes principales de l'accroissement de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté, notamment sur les terres marginales. La pauvreté est encore aggravée par la forte pression démographique qui s'exerce sur les terres agricoles ainsi que par la taille réduite des exploitations et la faiblesse de la productivité due au fait que les exploitants ont une connaissance insuffisante des méthodes et pratiques agricoles viables.

Que peuvent-ils attendre du projet? L'amélioration de la gestion des bassins hydrographiques permettra d'obtenir de l'eau en plus grande quantité et d'une meilleure qualité et de réduire son gaspillage. Les populations des zones arides et semi-arides situées en aval profiteront directement de cette amélioration car l'accès à des ressources en eau plus abondantes constitue une nécessité vitale pour l'amélioration de leur niveau de vie. L'augmentation de la quantité d'eau disponible contribuera à améliorer la capacité de production des ménages qui jusqu'à présent souffraient d'une pénurie d'eau potable et d'eau d'irrigation. Le principal avantage du projet sera d'inverser le processus de dégradation du sol, grâce à une combinaison de mesures destinées à promouvoir une meilleure gestion des ressources naturelles (GRN) sur les terres appartenant à des propriétaires tant privés que publics et de réduire l'envasement des cours d'eau. Les autorités locales coopéreront avec des groupes de bénéficiaires pour déterminer les investissements et les règlements propres à assurer une gestion durablement viable des ressources en terre et en eau. Le projet comportera des activités de formation et de sensibilisation en faveur de groupes communautaires locaux et aidera ces groupes à élaborer des programmes de gestion des ressources naturelles mettant l'accent sur les terres sous tutelle et les sous-bassins hydrographiques. En outre, il soutiendra des activités génératrices de revenus dans les domaines non agricoles ou dans l'agroalimentaire et favorisera les liaisons avec le marché. Le projet visera également à renforcer les capacités techniques du personnel de district en matière de GRN, de gestion des cycles du projet et de techniques participatives afin de promouvoir une meilleure coopération avec les communautés locales et une meilleure gouvernance à l'échelon local.

Comment vont-ils bénéficier du projet? Le projet sensibilisera les communautés et les formera afin qu'elles puissent déterminer leurs besoins, leur attribuer un ordre de priorité et trouver les moyens d'y subvenir. Il coopérera avec les groupes à assise communautaire lorsqu'ils existeront et en facilitera la formation lorsqu'ils feront défaut. Il mettra à profit la capacité démontrée des organisations locales, telles que les associations d'utilisateurs des cours d'eau, à prendre des initiatives et à fournir de la main-d'œuvre et du matériel, de façon à couvrir une partie importante du coût des investissements dans les infrastructures. En faisant participer pleinement ces groupes à son processus, le projet les renforcera et les mettra en mesure non seulement de soutenir ces opérations mais aussi d'animer de nouvelles activités de développement.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DU KENYA
POUR LE
PROJET PILOTE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE SECTEUR
EST DU MONT KENYA

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Kenya d'un montant de 12,7 millions de DTS (équivalant approximativement à 16,7 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du projet pilote de gestion des ressources naturelles dans le secteur est du Mont Kenya. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES
ACTIVITÉS DU FIDA¹

A. L'économie

1. Le Kenya passe pour le pays de l'Afrique orientale dont l'économie est la plus prospère et on considère qu'il joue un rôle essentiel dans le maintien de la stabilité dans la Corne de l'Afrique. C'est un pays relativement paisible, qui n'a pas connu les graves conflits ethniques et guerres civiles qui ont ravagé les pays voisins, bien qu'il ait été dans les années 90 le théâtre d'affrontements ethniques à arrière-plan politique qui ont gravement nui au tourisme.

2. Le Kenya a connu une forte croissance économique depuis son accès à l'indépendance jusque dans les années 70. Cependant, l'économie du pays s'est sensiblement détériorée au cours des deux dernières décennies, l'influence négative des facteurs externes ayant été encore aggravée par l'absence d'une politique économique prudente, par la lenteur des réformes de structure et par une mauvaise gouvernance. Le taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) est tombé de 6,5% dans les années 1960-1970 à environ 1,3% dans les années 1996-2000, devenant ainsi inférieur au taux de croissance démographique qui est de 2,2%. En 2000, le PIB du Kenya s'est établi à 10,4 milliards de USD – taux de croissance annuel négatif (-1,7%) – et le revenu national brut par habitant a été de 360 USD.

3. **La dépense publique.** En septembre 2000, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale avaient approuvé des prêts de soutien au budget dont la première tranche a été versée. Deux mois plus tard, les versements ont été suspendus et l'on ne sait toujours pas à quel moment ils reprendront. Le soutien budgétaire de la part des institutions de Bretton Woods revêt certes une valeur symbolique qui est loin d'être négligeable mais ce soutien ne représente qu'un chiffre assez faible par rapport au montant total du budget du Kenya et le gouvernement sera probablement en mesure de satisfaire à ses besoins de financement sur le marché national des capitaux. L'État kényen a une capacité de mobilisation des recettes importante par rapport à celle des autres pays de la région et ses

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

recettes représentent l'équivalent de 25% du PIB. En outre, les financements fournis par les donateurs ne contribuent que pour une faible part aux dépenses publiques – environ 13% en 2001 contre 52% dans l'Ouganda voisin.

4. **La dette extérieure.** À la fin de l'année 2000, la dette extérieure totale du Kenya s'établissait à 6,75 milliards de USD (61% du PIB) et le service de la dette représentait environ 20% des recettes en devises. Le faible niveau du service de la dette du Kenya s'explique, d'une part, par l'importante proportion de la dette correspondant à des prêts consentis à des conditions de faveur et, d'autre part, par les difficultés qu'il y a pour le pays à absorber les fonds de l'aide internationale. Il est peu probable que le Kenya puisse bénéficier de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, même dans le cadre de l'initiative renforcée, car le niveau de sa dette n'atteint guère le niveau requis pour qu'un pays puisse bénéficier de cette initiative.

B. La pauvreté et la stratégie employée pour la combattre

5. **La population et la pauvreté.** En 1997, plus de la moitié de la population du Kenya était considérée comme vivant dans la pauvreté, les trois quarts des pauvres habitant les zones rurales². La pauvreté rurale s'est aggravée au cours de la dernière décennie et ce phénomène s'est accompagné d'une diminution du niveau de l'éducation et de la santé. La densité de la population varie en fonction du potentiel agricole et elle est la plus forte dans les zones agroécologiques les plus favorables. Si les populations qui souffrent de la pauvreté la plus absolue habitent sur des terres marginales (le plus souvent arides) qui se trouvent surtout dans le nord, la plupart des pauvres vivent dans des zones à potentiel moyen ou élevé. Le pays compte quelque 30,7 millions d'habitants (février 2001) et son taux de croissance démographique est de 2,3% par an contre 4,1% il y a dix ans. Cette baisse de la croissance de la population est le résultat des campagnes de planification familiale et des ravages causés par le sida qui est maintenant la cause principale de décès chez les jeunes et les personnes plus âgées.

6. **Stratégie de réduction de la pauvreté.** Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), publié en juin 2001, fixe comme objectif la réduction de moitié d'ici à 2015 du pourcentage de la population vivant dans une extrême pauvreté. Il indique que les chances d'atteindre cet objectif dépendront pour l'essentiel de l'évolution du secteur agricole. Il met également l'accent sur: i) les progrès qui seront réalisés dans les domaines de la bonne gestion des affaires publiques et de la lutte contre la corruption; ii) la nécessité de s'attaquer aux priorités que sont la santé et l'éducation de la population; iii) la poursuite de la réforme structurelle de l'économie; iv) la répartition équitable des ressources naturelles; et v) la promotion du secteur privé. À la suite de la publication du DSRP, chaque district a élaboré son propre DSRP donnant ainsi à toutes les parties prenantes la possibilité de présenter leurs idées et leurs points de vue sur les principaux facteurs qui font obstacle au développement économique et sur les stratégies de réduction de la pauvreté.

C. Le secteur agricole et les problèmes de politique générale

7. Les ressources naturelles renouvelables du Kenya constituent son principal atout sur le plan économique. Le pays se distingue par une grande diversité géographique et climatique, ce qui lui permet de disposer d'un important potentiel de ressources pour la production agricole et le tourisme. L'économie repose sur l'exploitation des ressources naturelles renouvelables, l'agriculture contribuant pour environ 23% au PIB et le tourisme (fondé sur la visite des réserves d'animaux et sur les plages de l'océan Indien) pour 20%. Plus des trois quarts de la population est tributaire de l'agriculture pour sa survie et sa subsistance tandis que 11% de la population active est employée dans le secteur du tourisme. Contrairement à la situation de beaucoup de pays de l'Afrique australe et occidentale, les

² Les seuils de pauvreté absolue étaient estimés à 41,3 KES (0,53 USD) par personne et par jour dans les zones rurales et à 88,3 KES (1,12 USD) dans les zones urbaines.



résultats actuels du secteur agricole (surtout de la culture du thé et de l'horticulture) confirment que l'avantage comparatif du Kenya continue à reposer sur l'agriculture et sur les activités économiques rurales liées à l'utilisation des ressources naturelles. Cependant poussés par la pression démographique et par la pauvreté existant dans des zones à fort potentiel agricole, un certain nombre d'habitants émigrent vers des zones plus sèches où la production agricole exige de plus grandes quantités d'eau.

8. **L'environnement.** Au cours des deux dernières décennies, le Kenya a connu une accélération du déboisement, de l'érosion du sol et de la pollution d'origine domestique et industrielle. L'érosion du sol, qui résulte du déboisement et de pratiques agricoles inappropriées appliquées sur le sol fragile et sur des terrains en pente, réduit la productivité agricole et entraîne l'envasement des barrages. En l'absence d'un équilibre approprié entre les nécessités de la protection de l'environnement et les initiatives nécessaires au développement économique, le pays ne serait pas capable d'obtenir de ses principaux secteurs économiques la croissance durable dont il a besoin pour réduire la pauvreté. En outre, les activités destinées à protéger l'environnement ne peuvent être efficaces que si elles constituent des priorités pour le développement.

9. **Les ressources en eau.** Le Kenya, qui est moins riche en ressources en eau que ses voisins de l'Afrique orientale, est confronté à un certain nombre de défis importants en ce qui concerne la gestion des ressources en eau. L'un des principaux problèmes auxquels il doit faire face est celui de la dégradation des bassins hydrographiques qui érode la base de ressources en eau du Kenya, déjà limitée. Cette dégradation provoque un ruissellement accru, des inondations soudaines, de l'érosion, de l'envasement, une diminution de l'infiltration et une baisse de l'écoulement pendant les périodes de sécheresse. Ses causes principales sont de mauvaises pratiques agricoles, la pression démographique et le déboisement. La pollution constitue un autre problème de plus en plus préoccupant, notamment en ce qui concerne les eaux de surface dans les zones à forte densité de population. L'augmentation de la demande d'eau a intensifié la concurrence et les conflits entre les utilisateurs. À la racine de ces conflits, on trouve l'absence de mécanismes adéquats pour la répartition de l'eau ainsi que des insuffisances dans l'administration et l'application du système d'attribution des permis d'usage de l'eau. On assiste à une multiplication des pratiques illégales telles que les prélèvements non autorisés, la violation des conditions des permis d'usage et l'utilisation de permis expirés.

10. **Les réformes de structure.** Depuis les années 90, le gouvernement a entrepris de réviser le cadre législatif à la fois pour le secteur agricole et pour celui des ressources naturelles. La réforme législative est considérée comme la condition nécessaire du processus de réforme économique et de la marche vers une participation accrue du secteur privé dans l'économie. Les réformes ont essentiellement porté sur un certain nombre de sous-secteurs particuliers et sur le rôle que doit jouer le gouvernement dans la réglementation de l'utilisation des ressources naturelles et dans le soutien aux activités économiques. Un certain nombre de textes de loi importants ont été adoptés et d'autres sont en voie d'achèvement. Pour ce qui est du projet, la loi de 1999 sur la gestion et la coordination en matière d'environnement constitue le texte législatif le plus important car il régleme des questions relatives à la protection de l'environnement et aux normes de qualité dans ce domaine; il est complété par la loi sur l'eau (avril 2002) et un projet de loi sur les forêts.

11. Le gouvernement a récemment créé la National Environment Management Authority (NEMA) (Office national de gestion de l'environnement) en vertu de la loi sur la gestion et la coordination en matière d'environnement (1999). La NEMA est chargée d'exercer un contrôle général et une coordination sur toutes les questions intéressant l'environnement et d'être le principal organe d'exécution de toutes les mesures adoptées dans ce domaine. Elle est responsable: i) de la planification environnementale; ii) de la préservation et de la défense de l'environnement; iii) de l'évaluation de l'impact sur l'environnement; iv) de l'audit et du suivi en matière d'environnement; et v) des normes de qualité environnementale.



12. Conformément à la loi sur l'eau, le gouvernement a décidé de créer une autorité autonome de gestion des ressources en eau (WRMA) qui sera chargée d'assurer des services de gestion des ressources en eau sur une base décentralisée aux niveaux des bassins et sous-bassins hydrographiques. Des agences de ces bassins et sous-bassins seront créées et chargées de diverses fonctions en matière de gestion de l'eau, telles que la répartition de l'eau, la lutte contre la pollution et la gestion du bassin hydrographique. La WRMA coordonnera certaines de ses fonctions avec la NEMA et les organismes gouvernementaux compétents. Le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles sera responsable de la définition de la politique à suivre afin d'assurer une transition sans heurt mais ses compétences en la matière seront progressivement réduites une fois que la WRMA aura été créée.

13. Pour faire face aux coûts de la gestion des ressources en eau, la stratégie du gouvernement prévoit la mobilisation des ressources locales, complétée par une aide de la part des partenaires du développement. Une structure appropriée de droits et de redevances sera mise au point afin d'assurer la récupération des coûts et de rendre ainsi possible une gestion durable des ressources en eau. Les systèmes de gestion financière seront rationalisés dans un souci d'efficacité, de transparence et de responsabilité. On prévoit que la WRMA atteindra à terme l'autonomie financière.

D. Enseignements tirés des projets antérieurs du FIDA

14. **Expérience du FIDA au Kenya.** Au cours des vingt dernières années, le Kenya a bénéficié d'une aide d'environ 122 millions de USD sous forme de prêts et de dons³. Depuis 1995, le faible niveau des versements a entraîné une restructuration du portefeuille du FIDA au Kenya. Le Fonds, travaillant de concert avec le gouvernement, a annulé un certain nombre de projets non productifs et contribué à la mise au point de nouvelles modalités pour faire face à la complexité de la procédure budgétaire du gouvernement. Actuellement le FIDA n'a que deux projets en cours au Kenya alors qu'il en avait neuf au milieu des années 90.

15. **Enseignements tirés.** Une évaluation de l'expérience du FIDA au Kenya a permis de dégager les enseignements suivants: i) la conception des projets devrait être simple et faire intervenir le plus petit nombre possible de ministères, un ministère chef de file étant clairement désigné pour jouer un rôle de supervision et de régulation dans l'exécution du projet; ii) les modalités de financement doivent être entièrement au point et faire l'objet d'un accord définitif au moment de l'évaluation prospective; iii) les dispositions prises pour la gestion du projet doivent permettre l'intégration des activités afin d'être conformes aux priorités de la communauté identifiées pendant l'exécution; iv) l'intensification de l'agriculture a été incluse dans des activités productives mais on n'a pas accordé assez d'attention aux contraintes et conséquences environnementales et au rapport entre la dégradation de l'environnement et la pauvreté; v) les communautés locales et les groupes d'entraide sont traditionnellement habitués à prendre des initiatives et ils sont désireux d'apporter une contribution non négligeable aux activités de développement sous forme d'apports financiers ou de travail; et vi) les groupes de femmes sont tout à fait disposés tant à recevoir des conseils et une formation en économie ménagère qu'à prendre des initiatives dans des activités productives.

E. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Kenya

16. **Stratégie du FIDA au Kenya.** Le DSRP indiquait que la croissance du secteur agricole était l'élément essentiel de la lutte contre la pauvreté au Kenya et le FIDA a élaboré l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) sur cette base⁴. La sauvegarde et la remise en état des ressources naturelles doivent être au centre de la stratégie du FIDA visant à réduire la pauvreté. La croissance de l'agriculture sera nécessairement liée à son intensification et, au Kenya, c'est l'eau qui

³ Voir l'appendice II pour un résumé des opérations du FIDA au Kenya.

⁴ Le COSOP du FIDA pour le Kenya a été examiné par le Conseil d'administration en septembre 2002.



est la principale ressource pour une intensification et une diversification durables de l'agriculture tandis que l'*érosion du sol* ajoutée à des pratiques agricoles inappropriées fait peser une menace importante à la fois sur la production agricole et sur la capacité de captage de l'eau.

17. La politique du FIDA consistera à apporter son soutien aux groupes cibles et au gouvernement pour la mise en œuvre d'une politique et d'une législation nouvelles concernant la gestion des ressources naturelles (GRN) et les activités agricoles. La participation décentralisée des communautés à l'utilisation des sols et à la GRN sera un élément fondamental de cette politique, le but étant de réaliser un équilibre entre les diverses demandes et nécessités à satisfaire et l'application de solutions durables, de façon à subvenir aux besoins des groupes les plus pauvres. Le FIDA soutiendra le développement des connaissances aux niveaux des ménages, des exploitations et des communautés en faisant se rencontrer divers intervenants pour qu'ils élaborent des solutions et contribuent à améliorer les connaissances disponibles. Ses concours futurs viseront à améliorer l'accès des ruraux pauvres à des services financiers et commerciaux efficaces.

18. Dans ce cadre général, le FIDA aidera le gouvernement à atteindre les objectifs déclarés du DSRP en renforçant, d'une façon transparente et ouverte, la participation et l'inclusion de tous les Kényens, surtout les pauvres, dans la vie collective de façon à promouvoir une répartition équitable des ressources nationales et des initiatives de développement. Les activités financées par le FIDA au Kenya seront axées sur les objectifs essentiels que sont la réduction de la pauvreté rurale et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Pour atteindre ces objectifs, les interventions du FIDA appuieront les activités de développement économique et social que les communautés auront choisies et considérées comme prioritaires.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

19. **La zone du projet.** Le projet sera mis en œuvre dans un certain nombre de sous-bassins du fleuve Tana sur les pentes orientales du Mont Kenya, dans les cinq districts administratifs d'Embu, de Meru Centre et Sud, Mbeere et Tharaka (voir carte). La zone du projet comprend des sites d'une très grande importance nationale et mondiale. Le Mont Kenya lui-même ne présente pas seulement des caractéristiques uniques sur le plan écologique mais il revêt aussi depuis des siècles une grande importance religieuse et culturelle pour les populations qui vivent autour. La partie supérieure du bassin est constituée par une zone afro-alpine – la zone protégée du Parc national du Mont Kenya et la Réserve forestière nationale (forêt alpine) – qui est plus ou moins inhabitée mais où il y a une biodiversité d'importance nationale et mondiale. La partie moyenne du bassin est constituée par des terres agricoles potentiellement très riches, sur lesquelles on trouve des cultures de thé, de café et de coton/tabac. Cette zone d'où l'on a retiré la végétation naturelle est maintenant couverte par des cultures, des villages et des exploitations agricoles. Toutefois, on rencontre encore des restes de végétation naturelle le long des cours d'eau et des arbres indigènes sur les terres agricoles. Dans cette zone, l'agroforesterie et la foresterie paysanne sont largement pratiquées.

20. Le Mont Kenya constitue le bassin du fleuve Tana qui fournit de l'eau à une partie importante de la population du Kenya. Le débit du fleuve pendant la saison sèche a beaucoup diminué ces dernières années en raison principalement de l'augmentation des prélèvements d'eau sur les terres agricoles potentiellement riches qui entourent le parc national et la réserve forestière. En outre, les mauvaises pratiques agricoles ont entraîné une accélération de l'érosion du sol qui a provoqué un très fort envasement des affluents du fleuve Tana qui descendent de la montagne. Tous ces facteurs combinés (ajoutés au déboisement du Mont Kenya lui-même) sont les principaux responsables de la dégradation de l'environnement dans le bassin et ils nuisent gravement à la fois au potentiel de production de la zone et à la capacité de celle-ci à jouer son rôle de bassin versant au profit de l'écosystème.



21. **Le groupe cible.** Les cinq districts comptaient au total 1,2 million d'habitants en 1998. La population de la zone géographique couverte par le projet est d'environ 750 000 personnes dont 350 000 vivent dans les zones de sous-bassin et 400 000 dans des zones agricoles. Dans l'ensemble de la zone couverte par le projet, environ 580 000 personnes sont considérées comme pauvres ou comme risquant de le devenir. Toutefois, la différence entre les pauvres et ceux qui sont légèrement plus favorisés est très ténue et les habitants de la zone projet risquent de tomber dans la pauvreté du fait de l'effondrement du secteur du café, de l'accélération de la dégradation du sol et de la fragmentation des exploitations.

B. Objectifs et portée du projet

22. **Approche du projet.** Le projet est destiné à favoriser la réalisation de l'objectif global du DSRP en contribuant à la préservation de l'environnement comme moyen d'assurer des moyens d'existence durables aux pauvres des régions rurales. Il a été conçu de façon à tenir compte de l'évolution du cadre de la politique générale (voir paragraphes 10-13) d'après laquelle le gouvernement devrait exercer un rôle de supervision et de direction politique, en déléguant aux districts et aux autorités locales des responsabilités en matière de réglementation et de gestion. Le projet visera à améliorer la gouvernance au niveau local en renforçant les capacités d'organisations à assise communautaire et des autres parties prenantes opérant dans la zone du projet, y compris le personnel des ministères compétents. La formation jouera un rôle essentiel dans les activités du projet de façon à promouvoir un climat de transparence aussi bien au sein des services techniques gouvernementaux qu'entre ces services et les communautés locales.

23. Le but général du projet proposé sera de contribuer à la réduction de la pauvreté en favorisant l'utilisation plus efficace des ressources naturelles et le recours à de meilleures pratiques agricoles. Un objectif intermédiaire consistera à promouvoir une utilisation équitable de ces ressources, l'accent étant mis sur la protection de l'environnement. Les objectifs spécifiques seront les suivants: i) introduire en exploitation et hors exploitation des pratiques de préservation et de remise en état de l'environnement dans les zones voisines des cours d'eau et des terres sous tutelle, l'accent étant mis sur la lutte contre l'érosion du sol; ii) amener des améliorations dans la gestion des eaux fluviales afin d'accroître le débit de base en saison sèche et de réduire l'envasement et la pollution dans des cours d'eau; iii) accroître les revenus des ménages en améliorant la commercialisation des produits de l'agriculture et de ceux obtenus à partir des ressources naturelles; et iv) renforcer la gouvernance au niveau local afin d'améliorer l'utilisation des terres et la gestion de l'eau⁵.

C. Composantes

24. Le projet proposé financera une série d'interventions classées sous cinq rubriques principales: i) gestion des ressources en eau; ii) défense de l'environnement; iii) moyens de subsistance dans les zones rurales; iv) autonomisation des communautés; et v) gestion du projet.

25. **Gestion des ressources en eau.** Le projet soutiendra une gestion à assise communautaire des ressources en eau et renforcera les capacités des services des eaux à économiser l'eau et à en gérer la demande. Il procédera à une évaluation de la situation actuelle en ce qui concerne l'eau et à un examen complet de la situation de départ en ce qui concerne la qualité de l'eau et son débit ainsi que le nombre de tuyaux installés légalement et illégalement pour en prélever de plus ou moins grandes quantités. En s'appuyant sur les associations d'utilisateurs des cours d'eau existantes et sur d'autres

⁵ Voir l'appendice III pour le cadre logique du projet.



initiatives locales, le projet soutiendra la constitution de nouvelles associations d'utilisateurs des cours d'eau qui travailleront en association avec les services des eaux de district afin de résoudre les conflits concernant l'eau et certains problèmes difficiles de gestion des bassins hydrographiques tels que ceux de la répartition de l'eau et de la dégradation des aires d'alimentation des cours d'eau. Il appuiera l'élaboration de plans de gestion de sous-bassins ainsi que l'amélioration des prises d'eau dans les cours d'eau et l'installation d'appareils de contrôle pour surveiller plus efficacement les ponctions effectuées dans les eaux fluviales. En outre, les investissements effectués dans le cadre du projet pour remettre en état des systèmes défectueux et inefficients d'alimentation en eau et d'irrigation contribueront à rationaliser l'utilisation de l'eau et à accroître les quantités d'eau disponibles pour l'agriculture. L'une des activités essentielles consistera à examiner la situation de départ avec les utilisateurs en vue d'améliorer la connaissance et la perception des facteurs naturels et humains qui affectent la quantité et la qualité de l'eau.

26. Préservation de l'environnement. Les interventions du projet porteront essentiellement sur les terres sous tutelle et sur les autres terres appartenant à l'État, qu'elles soient situées à l'intérieur ou à l'extérieur des sous-bassins hydrographiques. Le projet soutiendra les communautés locales pour l'élaboration de plans de GRN, la plantation d'arbres et autres activités destinées à réduire l'érosion. Il comportera aussi des mesures pour lutter contre l'érosion au bord des routes qui est responsable pour environ 10-20% de l'envasement des cours d'eau. Des négociations sont en cours avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue du financement d'une sous-composante intégrée de gestion et de remise en état de l'écosystème, dont serait chargé le Kenya Wildlife Service (Service kényen de la vie sauvage) dans la zone du bassin supérieure de la Réserve forestière nationale. Cette sous-composante aurait pour objet de: i) créer et renforcer des mécanismes communs de gestion participative; ii) procéder à des évaluations de la biodiversité avec le concours des communautés locales; iii) donner aux communautés la capacité de mettre en œuvre des pratiques favorisant la protection de la flore et de la faune indigènes, tout en préservant le savoir traditionnel et suivre la situation et son évolution; iv) prendre des mesures d'encouragement pour inciter la population à soutenir la sauvegarde de la biodiversité, l'utilisation viable du sol et l'exploitation rationnelle de la terre et supprimer les causes qui la découragent de le faire; v) améliorer la gouvernance en matière d'environnement et renforcer la participation de la population locale dans la fixation des priorités pour la gestion des ressources naturelles; et vi) procéder aux investissements nécessaires pour atténuer l'opposition entre les intérêts de la population et ceux de la flore et de la faune sauvages.

27. Moyens de subsistance dans les zones rurales. Le projet soutiendra des mesures intégrées de préservation du sol et de l'eau sur l'exploitation pour les activités d'agriculture et d'élevage ainsi que la promotion d'initiatives génératrices de revenus. Il appuiera aussi l'amélioration de l'accès aux marchés locaux pour permettre aux agriculteurs d'obtenir des prix équitables pour leurs produits. Pour ce faire, i) il mobilisera les agriculteurs pour qu'ils constituent des groupes de commercialisation; ii) il facilitera l'établissement de liens entre les groupes de commercialisation et les établissements de crédit; iii) il communiquera des informations sur le marché aux groupes cibles; et iv) il rénovera des infrastructures rurales, y compris certaines routes d'accès.

28. Autonomisation des communautés. Cette composante comportera deux activités: i) le développement communautaire qui comprendra le renforcement des organisations opérant au niveau des sous-bassins (comme les associations d'utilisateurs de l'eau), le reboisement communautaire des terres sous tutelle et une aide à la mise en œuvre d'initiatives communautaires novatrices dans le domaine agricole ainsi que la commercialisation et la première transformation des produits et sous-produits provenant des ressources naturelles; et ii) le renforcement de la capacité technique du district en formant le personnel de district à la gestion du cycle du projet, à la préparation de programmes de travail annuels et aux techniques participatives, y compris pour le suivi et l'évaluation et pour le contrôle matériel à l'échelon local des activités de soutien communautaire.

29. **Gestion du projet.** Le projet sera mis en œuvre sous la responsabilité générale du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (MERN). Le personnel technique des districts concernés coopérera avec le personnel du projet pour la supervision et la mise en œuvre des activités. Une petite unité autonome de gestion du projet (UGP) sera constituée par le MERN à Embu et chargée de coopérer avec le personnel technique du district pour la mise en œuvre des activités.

D. Coûts et financement

30. Le coût total des investissements et des dépenses additionnelles récurrentes du projet, provisions pour aléas comprises, a été estimé à 25,7 millions de USD. La composante en devises est évaluée à 12,4 millions de USD, soit 48% du coût total. Tous les coûts ont été calculés sur la base des prix de 2002. Les coûts du projet par composante sont récapitulés au tableau 1.

TABEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET
(en millions de USD)

Composante	Coût du projet	% en devises	% des coûts de base
Gestion des ressources en eau	8,34	50	37
Préservation de l'environnement	6,23	54	28
Moyens de subsistance dans les zones rurales	3,83	49	17
Autonomisation des communautés	1,54	60	7
Gestion du projet	2,37	31	11
Total des coûts de base	22,31	49	100
Provision pour aléas d'exécution	0,95	56	4
Provision pour aléas financiers	2,43	34	11
Total des coûts du projet	25,69	48	115

31. **Financement.** Le prêt proposé sera financé par un prêt de 16,7 millions de USD consenti par le FIDA à des conditions particulièrement favorables; une contribution de 1,8 million de USD du gouvernement et une contribution en nature des bénéficiaires équivalant à 2,3 millions de USD. Un don du FEM d'environ 4,9 millions de USD est envisagé⁶ pour financer la sous-composante remise en état et gestion de l'écosystème, qui sera mise en œuvre dans les zones tampons et dans la réserve forestière parallèlement aux autres interventions du projet. Le plan de financement proposé est résumé au tableau 2.

⁶ Une demande de don (au titre du mécanisme pour l'élaboration des projets du bloc B) a été approuvée par le coordonnateur du FEM au Kenya pour le financement de la sous-composante FEM et devrait être soumise au Secrétariat du FEM en novembre 2002.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT
(en millions de USD)

	Gouvernement		FIDA		FEM		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Gestion des ressources en eau	0,47	4,9	8,05	83,1	-	-	1,17	12,0	9,69	37,7	4,68	4,54	0,47
Préservation de l'environnement	0,54	7,7	1,66	23,4	4,87	68,7	0,01	0,2	7,08	27,6	3,75	2,78	0,54
Moyens de subsistance dans les zones rurales	0,25	5,6	3,13	70,1	-	-	1,08	24,3	4,47	17,4	2,15	2,12	0,19
Autonomisation des communautés	0,08	4,7	1,64	93,0	-	-	0,04	2,3	1,76	6,9	1,03	0,65	0,08
Gestion du projet	0,43	15,8	2,27	84,2	-	-	-	-	2,70	10,5	0,80	1,47	0,43
Total	1,78	6,9	16,74	65,2	4,87	18,9	2,31	9,0	25,70	100,0	12,42	11,56	1,72



E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

32. **Passation des marchés.** Les marchés relatifs aux biens et services financés à l'aide du prêt du FIDA proposé seront passés conformément aux directives du FIDA en la matière. Les marchés relatifs aux biens et travaux de génie civil, dont le coût estimatif est égal ou supérieur à l'équivalent de 200 000 USD, feront l'objet d'appels d'offres internationaux. Les marchés dont le coût estimatif est inférieur à l'équivalent de 200 000 USD mais supérieur à l'équivalent de 20 000 USD seront passés sur la base d'appels d'offres locaux, selon des procédures satisfaisantes pour le FIDA. Les contrats de biens d'un montant égal ou inférieur à 20 000 USD feront l'objet de consultation de fournisseurs à l'échelon national et seront attribués après évaluation et comparaison des offres d'au moins trois soumissionnaires agréés, selon des procédures acceptables pour le FIDA. Les contrats concernant l'assistance technique nationale et internationale à court terme seront conclus conformément aux directives de l'institution coopérante.

33. **Décaissements.** Le prêt proposé de 16,7 millions de USD sera décaissé sur une période de sept ans pour couvrir des dépenses admissibles prévues dans les programmes de travail et budgets annuels (PTBA). Afin d'assurer que les fonds soient disponibles en temps voulu et de faciliter l'exécution du projet, le gouvernement maintiendra un compte spécial en dollars des États-Unis dans une banque commerciale offshore acceptable pour le FIDA. La dotation autorisée sur ce compte spécial sera d'environ 1,2 million de USD, soit l'équivalent du montant prévu des décaissements semestriels au titre du prêt, déduction faite des décaissements directs prévus⁷. Le décaissement initial sera une avance de la dotation autorisée sur le compte spécial. Les décaissements suivants se feront sur la base de relevés de dépenses pour tout paiement effectué en vertu d'un contrat d'un montant maximum de 20 000 USD.

34. **Comptabilité et vérification des comptes.** Tous les organismes d'exécution participants, responsables de composantes ou d'activités relevant du projet, tiendront le compte des dépenses effectuées dans le cadre de leurs composantes respectives. Les comptes indépendants du projet seront séparés des comptes relatifs à d'autres activités (ne faisant pas partie du projet). Tous les comptes du projet, y compris les comptes spéciaux, tous les comptes locaux et les relevés de dépenses pour chaque exercice budgétaire seront consolidés et vérifiés conformément aux principes et pratiques de vérification comptable régulièrement appliqués par le bureau du vérificateur général.

F. Organisation et gestion⁸

35. Le MERN sera responsable de l'exécution générale du projet. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural fournira les services de vulgarisation et de recherche nécessaires pour la composante relative aux moyens de subsistance dans les zones rurales, tandis que le Département des services sociaux fournira les prestations nécessaires à la composante autonomisation des communautés. Le MERN instituera une UGP à Embu qui sera chargée de coopérer avec le personnel technique du district pour superviser et mettre en œuvre des activités du projet. Cette UGP se composera de huit fonctionnaires de rang élevé: un directeur de projet, un chef comptable de projet, un expert des ressources en eau, un administrateur agricole, un administrateur de la GRN, un responsable des systèmes informatiques de gestion, un responsable du développement communautaire et un chargé de liaison pour le projet.

36. Au niveau national, un comité de pilotage du projet composé de hautes personnalités sera créé; il sera chargé de prendre les décisions de politique générale, d'approuver les programmes de travail et

⁷ Voir le tableau des mouvements de fonds à l'appendice IV.

⁸ Voir l'appendice V pour une brève description du rôle et des responsabilités de chaque organisme d'exécution et l'organigramme du projet.



budgets annuels et de s'assurer que les activités entreprises sont conformes aux politiques et procédures du pays. Le comité de pilotage, présidé par le secrétaire permanent du MERN, sera composé de représentants des organismes d'exécution et des départements concernés du MERN. Le directeur du projet sera membre d'office du comité et il en sera le secrétaire. Au niveau provincial, les fonctionnaires techniques relevant des départements provinciaux intéressés fourniront aide et appui aux fonctionnaires d'exécution du district. Au niveau du district, la coordination sera assurée grâce à la création d'un comité de district de coordination du projet. Le commissaire de district ou son représentant assurera la présidence de ce comité.

G. Justification économique

37. **Avantages.** En l'absence du projet, la dégradation du sol s'accélérait et le rendement des cultures continuerait à baisser en raison de l'érosion du sol et de la diminution de la fertilité. Le principal avantage du projet consiste en l'arrêt du processus de dégradation du sol, grâce à une combinaison de mesures destinées à promouvoir une meilleure GRN sur les terres appartenant à des propriétaires privés ou publics et à réduire l'envasement des cours d'eau. L'agriculture devrait largement tirer profit des mesures visant à s'attaquer aux causes de l'érosion et de la diminution de fertilité du sol car elles permettront d'assurer la durabilité de la principale activité productive des ruraux pauvres. Il est prévu que le projet touchera effectivement quelque 60 000 ménages, soit environ 360 000 bénéficiaires, compte tenu de chevauchements possibles entre les divers groupes de bénéficiaires. La remise en état et la gestion de l'écosystème dans le parc national et dans la réserve forestière contribueront à la préservation d'un milieu alpin sans équivalent et permettront à ce milieu de continuer à fournir de l'eau en grande quantité. Le projet aura également des avantages indirects à l'échelle du pays, à savoir la protection de la biodiversité et l'arrêt de la dégradation du sol.

38. **Analyse économique.** Aux fins de l'analyse économique, les avantages ont été calculés sur une période de 30 ans de façon à tenir compte du caractère environnemental du projet et du rythme lent mais régulier de la dégradation des ressources. L'analyse montre que le projet apportera une contribution viable à l'économie nationale, son taux de rentabilité économique s'établissant à 9,7% sur une période de 30 ans. Ce chiffre ne tient pas compte d'importants avantages non quantifiables, notamment l'augmentation générale des quantités d'eau fournies par les cours d'eau, grâce à une meilleure gestion et à la diminution de la sédimentation dans les barrages.

39. **Développement durable.** Le projet aidera les communautés locales à jouer un rôle participatif plus important dans leur propre développement et à financer une part croissante des coûts précédemment couverts par le gouvernement. Pour soutenir et accélérer cette évolution, il met l'accent sur le renforcement des organisations rurales et de l'administration locale. Il améliorera le niveau de connaissances des ruraux pauvres et de leurs organisations, ce qui leur permettra de bien mieux comprendre les conséquences à long terme de la dégradation du sol et d'appliquer des pratiques agricoles efficaces.

H. Risques

40. Aucun risque n'est lié aux pratiques et innovations techniques que le projet suscitera et soutiendra. Les technologies ont été largement essayées sur le terrain au Kenya et ailleurs. Elles ne comportent pas de techniques complexes hors de portée des agriculteurs. En outre, l'adoption des mesures recommandées concernant la gestion des bassins hydrographiques, le puisage de l'eau et l'utilisation rationnelle de la terre et de l'eau réduira pour les agriculteurs les risques de mauvaises récoltes. S'il est vrai que les projets participatifs comportent toujours certains risques (lenteur de la mise en route, période d'exécution prolongée et adoption trop lente des pratiques agricoles améliorées), le projet a été conçu de façon à minimiser ces risques grâce à des programmes de formation s'adressant au personnel du projet et aux bénéficiaires, au renforcement des organisations à



assise communautaire, aux services de vulgarisation et de district, et à une gestion financière rigoureuse.

I. Impact sur l'environnement

41. Le projet aura un impact positif direct sur l'environnement. Il améliorera la quantité et la qualité de l'eau des cours d'eau, réduira l'érosion du sol améliorant ainsi la productivité agricole, renforcera la couverture forestière et la densité des arbres à la fois sur les terres agricoles et sur les terres communales ou gouvernementales (réserve nationale et terres sous tutelle). La situation actuelle en matière de gestion des ressources en eau se caractérise par des prélèvements d'eau incontrôlés et illégaux dans les bassins fluviaux. En raison des prélèvements et du gaspillage de l'eau en amont, le débit des cours d'eau est très faible pendant la saison sèche et les utilisateurs habitant en aval sont privés d'eau. Le projet a pour but de promouvoir une utilisation plus efficace de l'eau de façon à réduire les gaspillages et d'inciter les associations d'utilisateurs des cours d'eau à coopérer avec le gouvernement et à pratiquer une autodiscipline afin de promouvoir une utilisation rationnelle des ressources en eau. Aucun grand projet d'irrigation n'est prévu. La remise en état proposée des petits ouvrages d'irrigation devrait déboucher sur une utilisation de l'eau plus efficace, prévenir la saturation du sol par l'eau et répondre aux préoccupations relatives aux principaux problèmes d'environnement, aux quantités d'eau puisées et à l'utilisation de l'eau. Les interventions supplémentaires du projet sur les petits barrages en terre ne devraient avoir que peu d'effets secondaires, particulièrement pour les utilisateurs d'eau en aval. Conformément à la réglementation kényenne, une évaluation environnementale sera effectuée pour chaque minibarrage en terre au stade de la conception.

42. La GRN à assise communautaire sur les terres publiques et le long des routes apportera une contribution non négligeable à la lutte contre la dégradation du sol dans les zones densément peuplées, en faisant mieux connaître les processus naturels en jeu et les simples mesures de protection qui peuvent être prises à l'échelon local, mesures grâce auxquelles les communautés peuvent même obtenir certains revenus. Les travaux de remblai au bord des routes devraient réduire sensiblement l'érosion et l'envasement des cours d'eau qui en résulte. La remise en état et la gestion de l'écosystème dans le parc national et la réserve forestière contribueront à sauvegarder un environnement alpin unique et à lui permettre de rester un important fournisseur d'eau. En l'absence des activités de sauvegarde prévues dans la zone du projet, il est certain que le processus en cours de la dégradation de l'environnement et d'appauvrissement de la population se poursuivrait; au contraire, la préservation des ressources naturelles existantes entraînera une augmentation de l'activité économique et une diminution de la pauvreté dans la zone du projet.

J. Aspects novateurs

43. Le projet introduira dans la gestion des bassins hydrographiques une approche participative nouvelle fondée sur l'autonomisation des utilisateurs de l'eau et sur leur participation à la prise de décisions et à la répartition équitable de l'eau des fleuves et rivières en partenariat avec le gouvernement, de façon à obtenir des solutions durables. L'approche participative proposée a été conçue sur la base de l'expérience récente des initiatives que les utilisateurs de l'eau ont prises dans la zone du projet en s'organisant pour procéder à une répartition équitable de l'eau dans les bassins hydrographiques frappés par la sécheresse. En outre, la nouvelle loi sur l'eau établit la base légale pour que les organisations à assise communautaire jouent un rôle très important dans la gestion de l'eau au niveau des bassins hydrographiques. L'expérience acquise grâce à ce projet pilote revêtira une importance essentielle et les enseignements qui s'en dégageront seront bénéfiques pour les autres pays d'Afrique et d'ailleurs qui désirent que le secteur privé joue un rôle, en partenariat avec le gouvernement, dans la répartition des ressources en eau, dans les mesures d'exécution et dans la solution des conflits de façon à améliorer la gestion et à réduire les dépenses publiques.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

44. Un accord de prêt entre la République du Kenya et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.
45. La République du Kenya est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
46. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

47. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Kenya un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à douze millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (12 700 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2042 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 26 novembre 2002)

1. Le Gouvernement de la République du Kenya (le Gouvernement) veillera à ce que le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (l'Agent principal du projet) ouvre, dans le délai de 90 jours suivant l'entrée en vigueur du prêt, et maintienne ensuite, auprès d'une banque commerciale agréée par le Gouvernement et le FIDA, un compte libellé en KES aux fins d'exécution du projet (le compte du projet). Le compte du projet doit être protégé de toute saisie, opposition ou compensation, selon des conditions et modalités proposées par le Gouvernement et acceptées par le FIDA. L'UGP sera pleinement autorisée à gérer le compte du projet, et le directeur du projet, le comptable du projet et l'expert en ressource en eau de l'UGP seront désignés comme signataires autorisés. Au moins deux des signatures autorisées susmentionnées, dont une doit être celle du directeur de projet, seront nécessaires pour effectuer toute opération relative au compte du projet.
2. Le Gouvernement veillera à ce que le Trésor de chaque district du projet ouvre et maintienne ensuite, auprès de l'agence locale de la banque sélectionnée pour le compte du projet, un compte libellé en KES aux fins d'exécution du projet dans le district (le compte de district du projet). L'UGP transférera des fonds du compte du projet aux comptes de district du projet prévus dans les plans de travail et budgets annuels approuvés (PTBA). Le comptable, l'administrateur des eaux, l'administrateur des forêts et l'administrateur du développement de chaque district du projet seront désignés comme signataires autorisés du compte de district concerné. Au moins deux des signatures autorisées susmentionnées seront nécessaires pour effectuer toute opération relative au compte de district concerné.
3. Le Gouvernement mettra à la disposition de l'Agent principal du projet des fonds de contrepartie provenant de ses ressources propres pour un montant global équivalent à 1 780 000 USD environ, conformément à ses procédures nationales habituelles en matière d'assistance au développement. Les fonds de contrepartie couvriront: a) tout impôt dû au titre du projet; à cet égard, le Gouvernement exonérera d'impôts les importations, les achats et la fourniture de tous biens, travaux civils et services financés par le prêt; et b) à partir de la troisième année du projet, les dépenses d'entretien des routes d'accès remises en état au titre de la composante moyens de subsistance ruraux du projet. À cette fin, le Gouvernement ouvrira pour chaque exercice financier des crédits budgétaires d'un montant égal aux fonds de contrepartie prévus dans le PTBA de l'année correspondante du projet et mettra ces crédits à la disposition de l'UGP chaque semestre, par anticipation, sur le compte du projet.
4. Le Gouvernement veillera à ce que l'Agent principal du projet, conformément à ses procédures et aux dispositions légales nationales visant les acquisitions foncières, ouvre en tant que de besoin des crédits budgétaires pour acquérir les terres nécessaires aux aménagements hydrauliques prévus dans le cadre du projet.
5. Le Gouvernement veillera à ce que le Mémoire de collaboration conclu le 19 mars 1996 entre le Département des forêts, le Service de la faune du Kenya et le Musée national du Kenya, visant la gestion du Parc national et de la Réserve forestière du Mont Kenya, soit exécuté dans la forêt du Mont Kenya, préalablement à la mise en œuvre des sous-composantes gestion de l'écosystème du Mont Kenya et réhabilitation du Parc national et de la Réserve forestière du volet conservation de l'environnement du projet.



6. Le Gouvernement veillera à ce que l'administrateur des systèmes d'information de l'UGP mette en place un système participatif de suivi-évaluation ainsi qu'un système d'information pour la gestion (SIG) impérativement dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur du prêt et que l'UGP apporte des améliorations à ces systèmes en fonction de l'expérience acquise pendant la première année du projet. Tous les cadres techniques de l'UGP seront responsables du suivi de l'exécution des activités du projet prévues dans le cadre de la composante dont ils sont chargés et veilleront à ce que les données soient insérées dans le SIG. Au niveau du district, tous les administrateurs chargés de l'exécution seront responsables du suivi des activités du projet et de l'établissement des rapports destinés à l'UGP. Le système participatif de suivi-évaluation sera établi sur la base des résultats des enquêtes de référence exécutées lors du démarrage du projet. Il aura pour objet d'enregistrer le taux d'exécution du projet par rapport aux objectifs prévus, énoncés de manière générale dans le manuel d'exécution du projet et précisés dans les PTBA. Il enregistrera aussi les données concernant les effets environnementaux et socioéconomiques et la durabilité des interventions du projet. Il fournira enfin au SIG des informations essentielles. Le SIG aura pour objet de suivre: a) les données financières du projet; b) l'enregistrement régulier et systématique des progrès accomplis par rapport aux objectifs prévus et l'établissement des rapports y relatifs; et c) l'évaluation de l'impact des activités du projet sur le groupe cible.

7. Outre la vérification des comptes du projet, le Gouvernement veillera à ce que le contrôleur général des comptes ou tout autre commissaire aux comptes extérieur indépendant agréé par le FIDA procède à des audits matériels internes afin d'assurer la conformité aux contrats des achats de fournitures et de matériel. Les rapports des commissaires aux comptes seront soumis à l'UGP dans un délai de 6 mois suivant la fin de la période considérée.

8. Le Gouvernement veillera à ce que les femmes participent à l'organisation et à la gestion du projet. Le Gouvernement s'assurera aussi que toutes les activités du projet prennent en compte le souci d'équité hommes-femmes pendant l'exécution du projet et que chaque partie au projet s'efforce d'atteindre les objectifs fixés dans le SIG afin de parvenir à l'équilibre entre les sexes parmi les bénéficiaires du projet.

9. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables au décaissement des fonds provenant du prêt:

- a) le Gouvernement a ouvert le compte spécial; et
- b) la partie financière du manuel d'exécution du projet a été établie et approuvée par le FIDA dans sa forme préliminaire.

10. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) le directeur du projet a été nommé par l'Agent principal du projet et agréé par le FIDA;
- b) l'UGP a été installée dans des bureaux à Embu et le comptable et l'administrateur chargés du système d'information pour la gestion au moins ont été nommés;
- c) le comité de pilotage du projet a été créé;
- d) l'accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et



- e) le Gouvernement a remis au FIDA un avis favorable, émis par le Ministre de la justice ou par tout autre conseiller juridique agréé par le FIDA, et dont la forme et le fond ont été jugés acceptables par le FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

KENYA

Land area (km² thousand) 2000 1/	569	GNI per capita (USD) 2000 1/	360
Total population (million) 2000 1/	30.1	GNP per capita growth (annual %) 2000 1/	-1.7
Population density (people per km²) 2000 1/	53	Inflation, consumer prices (annual %) 2000 1/	5.9
Local currency	Kenyan Shilling (KES)	Exchange rate: USD 1 =	KES 78
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-99 2/	3.0	GDP (USD million) 2000 1/	10 410
Crude birth rate (per thousand people) 2000 1/	35 a/	Average annual rate of growth of GDP 2/ 1980-90	4.2
Crude death rate (per thousand people) 2000 1/	13 a/	1990-99	2.2
Infant mortality rate (per thousand live births) 2000 1/	76 a/	Sectoral distribution of GDP 2000 1/	
Life expectancy at birth (years) 2000 1/	48 a/	% agriculture	23
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	9.3	% industry	16
Poor as % of total rural population 2/	46	% manufacturing	11
Total labour force (million) 2000 1/	15.5	% services	60
Female labour force as % of total 2000 1/	46	Consumption 2000 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	16
School enrolment, primary (% gross) 2000 1/	n.a.	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	81
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2000 1/	18	Gross domestic savings (as % of GDP)	3
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	1 976	Merchandise exports 2000 1/	1 650
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2000 1/	33 a/	Merchandise imports 2000 1/	3 200
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2000 1/	22 a/	Balance of merchandise trade	-1 550
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2000 1/	7.8	before official transfers 1999 1/	-663
Physicians (per thousand people) 1999 1/	0.04	after official transfers 1999 1/	11
Population using improved water sources (%) 1999 4/	49	Foreign direct investment, net 1999 1/	14
Population with access to essential drugs (%) 1999 4/	36	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 1999 4/	86	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 1999 1/	0.6 a/
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 1999 1/	25.9 a/
Food imports (% of merchandise imports) 1999 1/	12	Total external debt (USD million) 1999 1/	6 562
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1998 1/	319	Present value of debt (as % of GNI) 1999 1/	49
Food production index (1989-91=100) 2000 1/	103.9	Total debt service (% of exports of goods and services) 1999 1/	26.7
Cereal yield (kg per ha) 2000 1/	1 279	Lending interest rate (%) 2000 1/	22.3
Land Use		Deposit interest rate (%) 2000 1/	8.1
Arable land as % of land area 1998 1/	7.0		
Forest area (km ² thousand) 2000 2/	171		
Forest area as % of total land area 2000 2/	30.0		
Irrigated land as % of cropland 1998 1/	1.5		

A/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database

2/ World Bank, *World Development Indicators*, 2001

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

4/ UNDP, *Human Development Report*, 2001

COUNTRY PORTFOLIO OF IFAD LOANS AND BSF GRANTS

Project Name	Project Type	Initiating Institution	Cooperating Institution	Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Approved Amount (USD)	Dis-bursed 4/10/02
National Programmes cofinanced with the World Bank									
Second Integrated Agricultural Development Project	Agricultural	WB/ IDA	WB/ IDA	18-Dec-79	19-Jun-80	30-Jun-90	L-I-25-KE	17 000 000	15%
National Extension Project	Research/Ext	WB/ IDA	WB/ IDA	13-Sep-83	22-Dec-83	30-Jun-91	L-I-132-KE	6 000 000	83%
Animal Health Services Rehabilitation Programme	Livestock	IFAD	WB/ IDA	30-Apr-86	02-Dec-87	31-Dec-93	L-I-188-KE	8 000 000	84%
Second National Agricultural Extension Project	Research/Ext	WB/ IDA	WB/ IDA	11-Sep-96	29-Nov-96	31-Mar-98	L-I-422-KE	9 370 000	8%
Area-Based Programmes									
Central Province									
Central Kenya Dry Area Smallholder and Com. Services Development Project	Agric. Dev.	IFAD/BSF	UNOPS	29-May-91	18-Oct-91	31-Dec-01	BSF - 6 KE	3 500 000	67%
Central Kenya Dry Area Smallholder and Com. Services Dev. Project	Agric. Dev.	IFAD	UNOPS	07-Dec-00	30-Aug-01	31-Dec-06	L-I-547-KE	10 920 000	8%
Central Kenya Dry Area Smallholder and Com. Services Dev. Project	Agric. Dev.	IFAD/BSF	UNOPS	30-Oct-00			BSF-33-KE	4 100 000	
Coast									
Kwale and Kilifi District Development Project	Agric Dev	IFAD	WB/ IDA	25-Apr-89	13-Mar-90	30-Jun-96	L-I-238-KE	8 000 000	45%
Coast Arid and Semi-Arid Lands Development Project	Agric. Dev.	IFAD	UNOPS	12-Dec-90	09-Jul-92	30-Jun-00	L-S-27-KE	15 700 000	54%
Kwale and Kilifi District Development Project	Agric. Dev.	IFAD/BSF		07-Sep-93	07-Sep-93	31-Dec-98	BSF-2-KE	215 000	92%
Eastern Province									
Eastern Province Horticulture and Traditional Food Crops Project	Agric.Dev.	AfDB	UNOPS	02-Dec-93	14-Jul-94	31-Dec-02	L-S-39-KE	10 970 000	16%
Western Province									
Farmers' Group and Com. Support Project (Siaya) - Pilot	Rural Dev.	IFAD/BSF	UNOPS	04-Jan-85	04-Jan-85	14-Jan-92	BSF-1-KE	1 860 000	100%
Farmers' Groups and Community Support Project	Rural Dev.	IFAD	UNOPS	11 Dec 90	18-Oct-91	31-Dec-96	L-I-271-KE	6 500 000	22%
Farmers' Group and Community Support Project	Rural Dev.	IFAD/BSF		11-Dec-90	18-Oct-91	31-Dec-96	BSF-7-KE	6 500 000	89%
Western Kenya District-Based Agricultural Dev. Project	Research/Ext	IFAD	UNOPS	05 Dec 94	27-Jun-95	31-Dec-00	L-I-366-KE	11 650 000	15%
Kenyan Women's Finance Trust (KWFT)									
Kenya Women Finance Trust - Phase I	Credit	IFAD/BSF		07-Sep-93	07-Sep-93	31-Dec-96	BSF-6-Sup-02	210 000	100%
Kenya Women Finance Trust - Phase II	Credit	IFAD/BSF	IFAD	26-May-97	26-May-97	30-Sep-02	BSF-6/KWFT	750 000	74%

WB World Bank
IDA International Development Association



LOGICAL FRAMEWORK

Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators (OVIs)	Means of Verification (MOV)	Assumptions
<p>Goal/Overall objective</p> <p>To contribute to poverty reduction through more productive, equitable and sustainable use of natural resources including agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Food security ● Household income 	<ul style="list-style-type: none"> ● Survey reports ● Welfare monitoring reports (done every three years) ● Economic survey (annual) ● Survey reports from stakeholders e.g. non-governmental organizations (NGOs) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Intentions of the PRSP with regard to NRM use realized ● Relevant legislation framework enacted and enforced
<p>Purpose/Intermediate objective</p> <p>Visible accelerating land degradation processes are reduced, and equitable and sustainable use of natural resources is enhanced</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ensured base water flow downstream during dry season 2. Reduced soil erosion and sediment load in rivers 3. Increased household production 	<ul style="list-style-type: none"> ● Monitoring and evaluation (M&E) reports ● Annual reports from the Government and PMU ● Gauging stations on rivers ● Hydrologist reports 	<ul style="list-style-type: none"> ● Continued policy support ● District implementing services submit monitoring reports ● Funding directed towards NRM
<p>Outputs/Specific objectives</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Improved local-level governance capacity, through the establishment/strengthening of CBOs NGOs, county councils, and government technical services and the private sector. 2. Water-use efficiency enhanced 3. Natural resource management improved 4. Incoming-generating activities (IGAs) promoted (agriculture and natural resources based) 5. Marketing of agriculture and natural resource-based products improved. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <ol style="list-style-type: none"> a) River basin associations and RUAs formed are functional; b) Improved service delivery c) Supported CBOs function efficiently. 2. <ol style="list-style-type: none"> a) Functioning and regularly updated water resources database b) Water resource management plans implemented c) Improved water harvesting in upper catchments leads to increased flow downstream d) Controlled water abstractions 3. <ol style="list-style-type: none"> a) Crop yields b) Soil nutrients c) Soil conservation measures in place d) Economic tree planting e) Rehabilitated wetlands f) Reduced conflicts 4. Number of new IGA initiatives Reduced livestock mortality 5. Producer prices and income 	<ul style="list-style-type: none"> ● Reports of district social development officers (DSDOs) and district development officers (DDOs) ● Reports of district water officers (DWOs) ● PMU, M&E reports (independent survey) ● DWO (hydrology) reports ● Water resources plan ● River gauging records ● Reports of Kenyan Agricultural Research Institute (KARI) and district agriculture and livestock officers (DALEOs) ● DWO (hydrology) reports ● Reports of Kenya Wildlife Services (KWS) ● Reports of district environment coordination officers (DECOs) and district forest officers (DFOs) ● DALEO reports ● Surveys (DSDO, PMU) ● DALEO reports ● PMU reports 	<ul style="list-style-type: none"> ● Water users/farmers motivated to form WUAs and assume organization and management (O&M) responsibility ● Data analysed, interpreted and published ● Technology extension delivery mechanisms available ● Government has the commitment to address river pollution ● Trend analysis can discount aberrant annual rainfall



Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators (OVIs)	Means of Verification (MOV)	Assumptions
ACTIVITIES			
Output 1 1.1 Conduct a socio-economic baseline survey 1.2 Mobilize communities 1.3 Support formation of functional WUAs 1.4 Support adherence to water use and agricultural regulations 1.5 Support formation of functional marketing groups 1.6 Train front-line staff on gender, water management, etc.	1.1 Baseline surveys for seven sub-basins 1.2 No. of community meetings and attendance 1.3 No. of WUAs formed 1.4 a) No. of illegal abstractions b) area (m ²) of river bank under cultivation 1.5 No. of market groups formed 1.6 a) No. of training sessions b) No. of front-line staff trained	1.1 Survey reports 1.2 a) Minutes b) Progress report 1.3 a) Constitution b) Registration certificates c) Returns/renewals 1.4 a) Training reports b) Water pollution reports 1.5 a) Water bailiffs reports b) M&E reports 1.6 a) Constitution b) Registration certificates c) Returns/renewals 1.7 Training reports	<ul style="list-style-type: none"> • Flow of funds will be timely • Communities will be cooperative • WUAs will be registered to legal status
Output 2 2.1 Strengthen capacity of DWOs, DECOs and other relevant staff 2.2 Support water resources data management activities 2.3 Develop sub-basin water management plans 2.4 Support community-based water efficient systems (domestic/irrigation)	2.1 a) No. of trainings 2.2 b) No. of staff trained c) Equipment supplied 2.3 No. of river gauging stations (RGSs) established; no. of field water-testing kits; no. of office/field equipment 2.4 Sub-basin management plans 2.5 No. of community-based water-efficient systems	2.1 a) Training reports b) Inventory 2.2 a) No. of RGS b) No. of water meters c) Field visits 2.3 Documents 2.4 a) Progress reports b) Field visits/measurements	<ul style="list-style-type: none"> • Flow of funds will be timely • Communities will be responsive
Output 3 3.1 Support enhancement of soil and water management 3.2 Promote on-farm agroforestry, off-farm and trust land reforestation/stabilization 3.3 Enhance agricultural technology dissemination and scaling up 3.4 Support protection of natural wetlands and assess feasibility of constructed wetlands 3.5 Support mitigation of human wildlife conflict	3.1 No., types and length of soil and water conservation (S&WC) structures; no. of farmer field schools 3.2 a) No. of farmers b) No. and types of tree species c) No. of surviving trees d) Area reforested 3.3 a) No. of farmers adopting/adapting technologies b) Increase in acreage and yields c) Change in cropping pattern 3.4 No. and acreage of wetlands protected. 3.5 Kilometres (km) of barriers/fences and no. of proposals for fencing	3.1 a) DALEO, PMU reports b) Field visits 3.2 a) DALEO, PMU progress/annual reports b) Field visits c) Aerial surveys 3.3 a) DALEO, KARI, PMU reports b) Field visits 3.4 a) PMU, DALEO, DECO progress reports b) land survey 3.5 a) KWS reports b) field visits	<ul style="list-style-type: none"> • Flow of funds will be timely
Output 4 4.1 Support honey production and processing 4.2 Support processing of natural resources and agricultural products (vegetables, milk, etc.) 4.3 Support promotion of small stock (dairy goats, poultry, sheep, rabbits, etc.) 4.4 Promote preventive and curative measures for livestock and livestock breed improvement	4.1 a) No. of farmers/groups b) Kg. of honey produced 4.2 No. of women/youth groups involved in processing 4.3 a) No. of farmers b) No. of bucks bought and distributed 4.4 a) No. of community animal health workers	4.1 a) Records b) Field visits c) DALEO reports 4.2 a) DSDO reports b) Field visits c) DWO reports 4.3 DALEO reports 4.4 DALEO, district livestock production officer	<ul style="list-style-type: none"> • Flow of funds will be timely

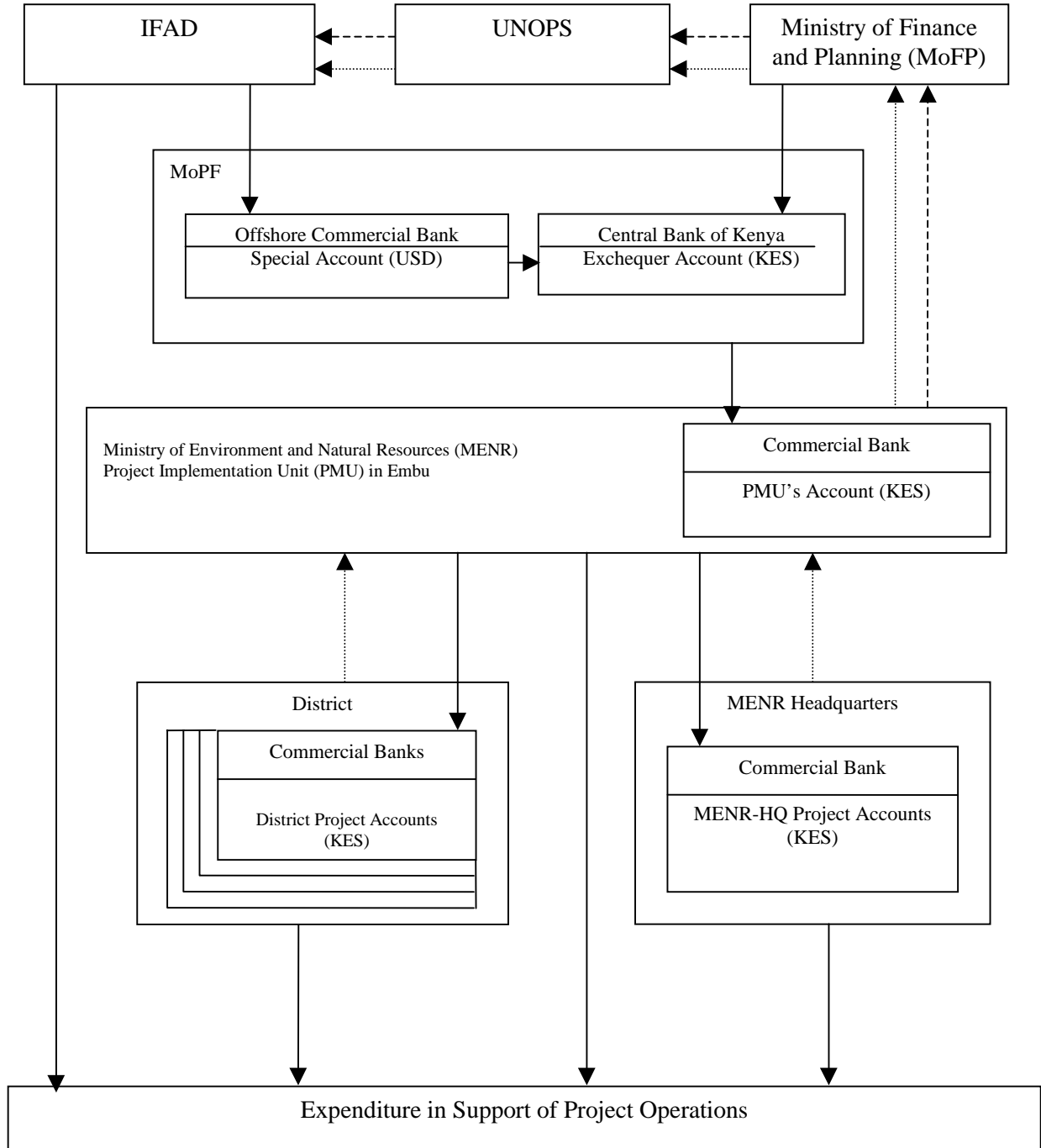


Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators (OVIs)	Means of Verification (MOV)	Assumptions
	trained b) No. of community artificial insemination assistants trained and number of animals inseminated	(DLPO), district veterinary officer (DVO) reports	
Output 5 5.1. Enhance access to marketing information by target groups 5.2 Carry out spot rehabilitation of selected access roads in target area	5.1 a) No. and types of materials b) No. of groups reached 5.2 Length of road (km)	5.1 a) Project reports b) DALEO reports c) Field visits 5.2 a) Field visit b) Reports	<ul style="list-style-type: none"> • Flow of funds will be timely





FLOW OF FUNDS



- Payments
- - - → Withdrawal Applications
- · · → Certificates of Expenditures

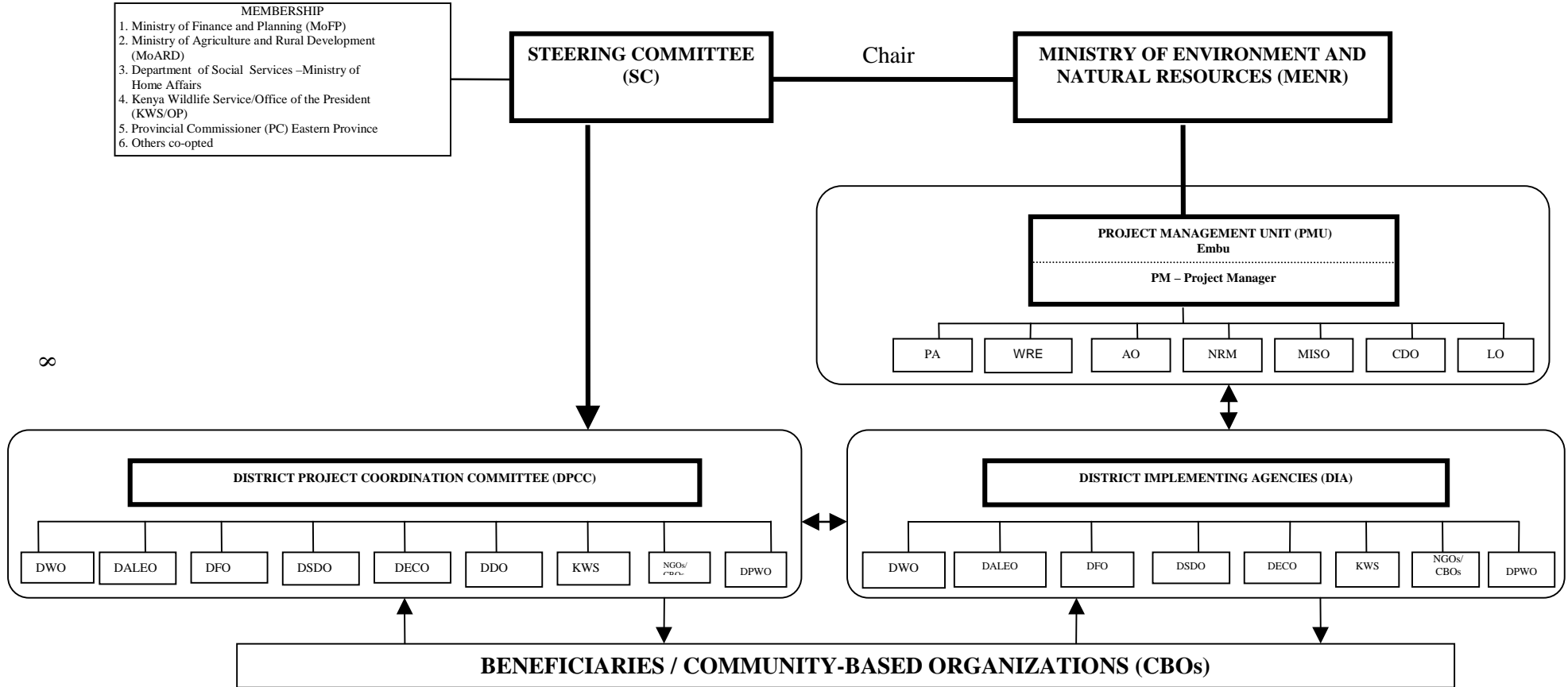
**ORGANIZATION AND MANAGEMENT****Project Organization and Management Responsibilities**

The roles and responsibility of each implementing agency with respect to the implementation of project activities is presented below, while the project organization chart is on the following page.

Implementation Responsibilities

Implementing Agency	Responsibilities under the Project
Ministry of Environment and Natural Resources (MENR)	Overall implementation responsibility; convening of the steering committee (SC) and project direction; establishment and funding of the PMU; coordination with other ministries and programmes; river-level and pollution monitoring; water management planning and community sensitization to environmental issues; environmental monitoring (through NEMA); arrangements for supervisory and other donor missions. At the district level, the DFO/DECO will be responsible for preparation of AWP/Bs for the community NRM sub-component while the DWO will be responsible for the river basin management and community water management sub-components.
Project Management Unit (PMU)	Day-to-day organization and management of the project. Identification of participating communities; arrangements for community strengthening and the preparation of community action plans (CAPs); implementation of project activities through contractual arrangements with local agencies including NGOs, beneficiary organizations and the private sector; supervision of contractual arrangements, coordination of activities with supporting organizations, including the Government and other development agencies working in the project area; project monitoring, evaluation and reporting; arrangements for workshops, etc; preparation of AWP/Bs.
Ministry of Finance and Planning (MoFP)	Representative to IFAD of Government. Policy issues on planning, budgeting and financing; overall donor portfolio monitoring; member of the steering committee; forwarding withdrawal applications to IFAD. The DDOs will be responsible for financial and procedural training activities under the sub-component for strengthening district technical capacity.
Ministry of Home Affairs-Department of Social Services (DSS)	Assistance with group mobilization, registration and training; monitoring group activities. At district level, the DSDO will be responsible for preparation of AWP/Bs for activities under the sub-component for community development
Ministry of Agriculture and Rural Development (MoARD)	Member of the steering committee; support for technology dissemination for community planning and assistance with specific scheme planning; strengthening of farm technology dissemination. At the district level, the DALEOs will be responsible for the preparation of AWP/Bs for activities (farmer and staff training; supervision of contracts; monitoring of agricultural field activities) for the sub-components on-farm soil and water management and income-generation activities and marketing.
NGOs/Private Sector	Undertaking the baseline survey; contractual aspects of community mobilization and development planning including group strengthening and undertaking participatory rural appraisals; implementation of project interventions on contract basis.
CBOs	Assist formation of water-user groups/self-help groups/RUAs, Community Development Committees/village development committees; preparation of CAPs in conjunction with NGOs and technical inputs provided; contributions to selected development activities; participatory monitoring and evaluation; continuing operation and maintenance of developed schemes.
KWS	Implementation of project interventions inside the Mount Kenya National Reserve (ecosystem rehabilitation and management plan and National Reserve Reafforestation). Preparation of the respective AWP/Bs.

PROJECT ORGANIZATION CHART



- MEMBERSHIP**
1. Ministry of Finance and Planning (MoFP)
 2. Ministry of Agriculture and Rural Development (MoARD)
 3. Department of Social Services –Ministry of Home Affairs
 4. Kenya Wildlife Service/Office of the President (KWS/OP)
 5. Provincial Commissioner (PC) Eastern Province
 6. Others co-opted

STEERING COMMITTEE (SC)

Chair

MINISTRY OF ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES (MENR)

PROJECT MANAGEMENT UNIT (PMU)
Embu

PM - Project Manager

- PA WRE AO NRM MISO CDO LO

DISTRICT PROJECT COORDINATION COMMITTEE (DPCC)

- DWO DALEO DFO DSDO DECO DDO KWS NGOs/CBOs DPWO

DISTRICT IMPLEMENTING AGENCIES (DIA)

- DWO DALEO DFO DSDO DECO KWS NGOs/CBOs DPWO

BENEFICIARIES / COMMUNITY-BASED ORGANIZATIONS (CBOs)

AO - Agricultural Officer
CBOs - Community Based Organizations
CDO - Community Development Officer
DALEO - District Agriculture and Livestock Officer

DDO - District Development Officer
DECO - District Environment Coordination Officer
DFO - District Forest Officer
DPWO - District Public Works Officer

DSDO - District Social Development Officer
DWO - District Water Officer
LO - Liaison Officer
MISO - Management Information Systems Officer

NRM - Natural Resource Management Officer
PA - Project Accountant
WRE - Water Resource Expert



